

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017

Sommaire

I- Contexte général.....	2
A – Les concours financiers.....	2
B – Le soutien étatique à l'investissement local.....	2
II- Situation financière de la CC2R.....	3
A – L'estimation budgétaire de 2016.....	3
B – Les projets réalisés.....	3
C – Les subventions obtenues cette année.....	4
D – Etat de la dette.....	5
E – Le personnel.....	6
1 - Evolution des effectifs en 2016.....	6
2 - Evolution des rémunérations.....	7
3 - Mutualisation de services.....	7
4 - Evolution des avantages en nature.....	7
5 - Evolution du temps de travail.....	7
III – Les orientations budgétaires pour 2017.....	8
La section de fonctionnement.....	8
A – Evolution des recettes.....	8
B – Prévision des dépenses de fonctionnement.....	9
La section d'investissement.....	11
C – Les opérations d'investissement et autorisations de programme.....	11
D – Les subventions.....	12
E – Les emprunts envisagés.....	12
Budgets Annexes.....	13
A-Budget annexe : Service public local de très haut débit (SPIC).....	13
B-Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC).....	13

I- Contexte général

Le débat d'orientation budgétaire, inscrit dans la loi dite ATR n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire l'objet d'une délibération, sans vote, pour attester de sa tenue.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

A – Les concours financiers

Depuis 2015, les collectivités participent au redressement des finances publiques de l'État, par prélèvement sur leur Dotation Globale de Fonctionnement, initialement à hauteur de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, dont 6,2 milliards au niveau du bloc communal.

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit toutefois une réduction de moitié de l'effort demandé au bloc communal pour 2017. Ainsi, les dotations des communes et intercommunalités diminueront, mais de moitié par rapport à la baisse observée entre 2015 et 2016.

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal reste quant à lui inchangé pour 2017 à 1 milliard d'euros.

Le Fonds de Compensation de la TVA prévu est quant à lui en baisse de 8,6 % à 5,524 milliards d'€, compte tenu de la réduction des investissements constatés ces deux dernières années.

B – Le soutien étatique à l'investissement local

Le montant de la DETR est augmenté de 185 millions d'€ et atteint 1 milliard d'€ pour 2017, dont 400 millions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

L'État met également en place une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 816 millions d'€ pour concourir au financement d'opérations inscrites dans de cadre de contrat liant l'État et la collectivité, ou pour financer les contrats de ruralité.

II- Situation financière de la CC2R

A – L'estimation budgétaire de 2016

Pour l'exercice 2016, les dépenses de fonctionnement sont estimées en baisse par rapport à 2015 à 30,9 millions contre 31,9 millions en 2015. En effet, en 2015 a eu lieu une dépense exceptionnelle importante de 2,6 millions d'€ pour la clôture du budget annexe Zones.

Outre ce versement, les dépenses ont été plus importantes notamment en raison de :

- une augmentation du prélèvement du FPIC : + 605 mille €,
- des dépenses de personnel en hausse de 7 % : + 420 mille € en raison du transfert de 4 agents du CIAS vers la CC2R, de l'augmentation du personnel en 2015 qui se pérennise en 2016, et du Glissement Vieillesse Technicité,
- une subvention au CIAS plus importante : + 274 800 €,
- une dotation d'intercommunalité négative qui se caractérise par une dépense de 202 mille €,

Les recettes sont, quant à elles, estimées en légèrement baisse, en raison notamment de :

- la dotation d'intercommunalité est nulle pour 2016 : - 360 mille €
- la réduction de la Taxe d'Habitation en raison de la ré instauration du bénéfice de l'exonération de TH pour les contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de la demi-part supplémentaire du quotient familial : - 90 mille €
- la baisse des compensations des exonérations : - 54 mille €

Les redevances collectées par les services sont satisfaisantes. En effet, les recettes effectuées en 2016 sont estimées supérieures au réalisé de 2015 pour la crèche, la halte garderie, le RAM, les piscines, le squash, la déchetterie de Prouxet et la location de mobiliers (VEC).

Une diminution des recettes est tout de même constatée pour le centre de loisirs en raison d'une baisse de fréquentation cet été.

Les investissements réalisés sont estimés à 8,8 millions d'euros en 2016, contre 7,2 millions en 2015. Cela s'explique par le lancement de projets importants tels que l'extension des locaux de la CC2R et la création de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Les dépenses d'investissement réalisées fin 2016 sont estimées comme suit :

- 2,45 millions de capital remboursé
- 1,45 million de subventions versés
- 4,1 millions d'€ d'investissement sur opérations
- 770 mille € d'investissement hors opérations

B – Les projets réalisés

Des projets se sont achevés en 2016 :

- la rénovation des locaux de l'école de musique,
- la création d'un réfectoire à l'école de Mansonville,
- la création d'une classe supplémentaire à Golfech,
- les travaux de menuiseries dans les écoles,
- les travaux de voirie de 1ère et de 3ème catégorie de 2015.

L'année 2016 marque également la poursuite des projets suivants :

- l'extension des locaux de la CC2R : démolition et démarrage des travaux,
- la création de l'Office de Tourisme Communautaire : ralenti en raison de fouilles archéologiques,
- la création d'une maison de santé de pôle : l'opération a débuté
- la création d'un club house au patinodrome : l'Avant Projet Définitif est en cours d'adoption,
- les travaux de voirie de 2ème catégorie de 2015 : les travaux se termineront début 2017.

Des projets ont également été lancés, et vont se poursuivre :

- la réalisation du PLUi-H : la fin de la phase de diagnostic et de rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est prévue pour mars 2017,
- la rénovation des ateliers communautaires dont les travaux débuteront début 2017,
- les études thermiques dans les écoles et les travaux d'accessibilité dans les écoles et les bâtiments communaux.

Voici les dépenses estimatives de l'année 2016 pour les principales opérations :

Opérations	Autorisation de programme votée	BP + DM 1 2016	Estimation CA 2016	Observations
Etat des projets réalisés par la CC2R				
58 Rénovation des locaux de l'école de musique	348 000,00 €	188 000,00 €	176 054,28 €	
59 Extension des locaux de la CC2R	7 465 000,00 €	4 721 115,91 €	1 249 998,24 €	
66 Création Office de Tourisme Intercommunal	1 503 000,00 €	784 978,29 €	500 636,51 €	
70 Création du Club House au Patinodrome	800 000,00 €	380 000,00 €	19 683,26 €	
71 Rénovation des Ateliers communautaires	285 000,00 €	283 185,60 €	1 506,96 €	
78 Création d'une salle supplémentaire – Ecole de Golfech	500 000,00 €	232 651,96 €	231 114,90 €	L'autorisation de programme a été prise pour ces deux opérations et pour l'aménagement d'une classe à l'école de Bardigues, terminé en 2015
82 Création d'un réfectoire – Ecole de Mansonville		219 029,67 €	199 798,06 €	
80 Travaux de menuiseries dans les écoles	x	50 970,64 €	50 713,57 €	
83 Travaux de voirie 1ère catégorie de 2015	520 000,00 €	515 989,83 €	506 026,87 €	
84 Travaux de voirie de 2ème catégorie de 2015	530 000,00 €	527 027,52 €	487 163,52 €	
85 Travaux de voirie 3ème catégorie de 2015	150 000,00 €	145 161,60 €	141 420,24 €	
88 Création Maison de Santé de Pôle	3 475 000,00 €	1 500 000,00 €	333 963,50 €	
89 Réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H)	400 000,00 €	100 000,00 €	141 664,64 €	Réajustement prévu en DM 2
90 Etudes thermiques dans les écoles et travaux d'Ad'Ap	x	22 948,00 €	6 720,00 €	

C – Les subventions obtenues cette année

Pour concourir au financement des différents projets en cours, la CC2R a reçu la notification de nombreuses subventions, en 2016, qu'elle percevra en fonction de l'avancée des projets. Ces subventions proviennent des organismes et fonds suivants :

- **FSIPL** pour la rénovation des ateliers communautaires, l'office de tourisme intercommunal, la maison de santé de pôle, **(1,3 million d'€)**
- **DETR** pour la rénovation des ateliers communautaires, la rénovation de l'école de musique, et divers travaux sur les écoles **(255 mille €)**
- **Etat** pour le PLUi-H **(30 mille €)**
- **FNADT** pour le club house au patinodrome, l'Office de Tourisme Intercommunal, l'Ecole de Golfech, la rénovation de l'école de musique **(634 mille €)**
- **Conseil Départemental** pour l'extension de la CC2R, le club house au patinodrome, les vestiaires du Kayak, des travaux divers sur les écoles, et la rénovation énergétique de l'école de Musique **(254 mille €)**
- **Adour Garonne** pour les travaux sur le contournement de Cornillas, la mise en place d'un dégrilleur à la station de boues à Valence, les schémas d'assainissement de Clermont-Soubiran, Golfech, et Grayssas **(48 mille €)**

Outre ces notifications reçues en 2016, l'ensemble des subventions attendues sur les principales opérations réalisées par la CC2R est la suivante :

n°	Nom de l'opération	Subventions attendues							TOTAL	
		FSIPL	FNADT	Etat	DETR 2016	DETR 2015	DETR 2014	Conseil Régional		Conseil Général
58	Ecole de Musique		108 942,00 €		73 937,00 €				7 800,00 €	190 679,00 €
59	Locaux CC2R					125 000,00 €		10 750,00 €	313 700,00 €	449 450,00 €
66	Office de Tourisme Intercommunal	255 000,00 €	132 000,00 €			125 000,00 €		75 000,00 €		587 000,00 €
70	Club House		300 000,00 €				125 000,00 €		75 000,00 €	500 000,00 €
71	Ateliers communautaires	182 709,00 €			84 740,75 €					267 449,75 €
88	Maison de Santé de Pôle	888 596,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €		232 401,00 €		112 500,00 €	200 000,00 €	1 653 497,00 €
89	Etude PLUI-H			29 656,95 €						29 656,95 €
TOTAL		1 326 305,00 €	640 942,00 €	149 656,95 €	158 677,75 €	482 401,00 €	125 000,00 €	198 250,00 €	596 500,00 €	3 677 732,70 €

D – Etat de la dette

En 2016, la CC2R a conclu un emprunt de 3 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel à un taux d'intérêt de 1,20 % sur 12 ans.

Au 1^{er} janvier 2017,

13 emprunts sont en cours de remboursement.

Le capital emprunté de ces emprunts est remboursé à hauteur de 35,7 %.

Nature emprunt	Montant restant dû au 1er janvier 2017	% restant dû
Fixe	13 937 101,72 €	62,34%
Variable	328 947,24 €	1,47%
Complexe	8 090 595,94 €	36,19%
TOTAL	22 356 644,90 €	100,00%

Prêteur	Montant restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	% restant dû
Caisse Française de Financement Local	8 687 393,60 €	38,86%
Crédit Agricole	5 505 473,52 €	24,63%
Caisse Epargne	5 163 777,78 €	23,10%
Crédit Mutuel	3 000 000,00 €	13,42%
TOTAL	22 356 644,90 €	100,00%

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 22,36 millions d'euros, contre 21,78 millions d'euros au premier janvier 2016. Cette légère augmentation résulte de la conclusion d'un emprunt de 3 millions d'euros en 2016.

En 2016, ce sont trois emprunts qui sont arrivés à échéance. Deux le seront en 2017, et un autre arrivera à terme en 2018.

Enfin, le Bureau communautaire négocie la proposition de réaménagement de taux du Crédit Agricole pour quatre emprunts conclus auprès de leur établissement bancaire. Il propose un abaissement des taux d'intérêts en contrepartie du paiement de frais de dossier à hauteur de 0,10 % du capital restant dû sur ces emprunts. Cela représente une économie d'environ 825 mille euros sur la durée résiduelle des emprunts réaménagés.

La capacité de désendettement est estimée à 5 ans fin 2016, ce qui reste en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

E – Le personnel

1 - Evolution des effectifs en 2016

ANNEES	EFFECTIFS BUDGETAIRES TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRES	TIT et CDI DONT TEMPS NON COMPLET	CONTRACTUELS (y compris remplaçants)	TOTAL
01/01/2015	136	125	16	22	147
01/01/16	140 (6créations 2 suppressions)	124	18	16	140
30/11/16	148	134	18	26	160 *

(effectifs présents à la date du 1^{er} janvier de chaque année)

** le nombre d'agents employés au 30/11/2016 est de 160 en raison d'agents contractuels présents à cette date et effectuant des remplacements d'agents en maladie, congés ou temps partiels à cette période et qui constituent donc des doublons avec les titulaires des postes.*

Le Conseil Communautaire a, fin 2015 et lors du vote du BP 2016, créé les emplois permanents suivants :

- deux emplois à temps complet dans le cadre du transfert de la compétence Tourisme des communes à la Communauté de Communes,

- deux emplois d'adjoints Techniques au service VEC afin de pérenniser les 2 emplois d'avenir recrutés en contrat aidé le 1^{er} juin 2013 pour une durée de 3 ans ; les contrats arrivant à leur terme le 31 mai 2016, ces deux emplois ont été créés pour procéder au recrutement de ces deux jeunes. *Ces emplois étaient aidés financièrement à hauteur de 75 % ; à compter du 1^{er} juin 2016, il n'y a plus d'aides financières.*

- un poste d'Attaché Territorial en vue de recruter le futur directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal : le recrutement est intervenu le 1^{er} novembre 2016 (agent contractuel).

- 4 emplois d'adjoints administratifs dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire avec notamment la création de services communs entre la Communauté de Communes et le CIAS pour les services Comptabilité/Finances, Ressources Humaines et Accueil.

4 agents du CIAS ont ainsi été transférés du CIAS à la Communauté de Communes en juin 2016.

2 - Evolution des rémunérations

Les rémunérations de 2016 ont augmenté du fait :

- essentiellement de la création des 9 emplois énumérés précédemment,
- des remplacements intervenus en 2016 en lien avec de la maladie, de la longue maladie et de la maladie longue durée dans des services opérationnels (cuisine, piscine, halte-garderie, crèche)
- d'agents en surnombre dans certains services compte-tenu de restrictions médicales obligeant la collectivité à les affecter dans un autre secteur,

3 - Mutualisation de services

Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté le 4 décembre 2015, la Communauté de Communes a mis à disposition des communes qui le souhaitent les agents du pôle sport/jeunesse/culture afin qu'ils interviennent dans le cadre des activités péri-scolaires.

C'est ainsi que depuis septembre 2016, un certain nombre de nos agents interviennent en sport, anglais et musique dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service qui prévoit le remboursement forfaitaire de 18 € de l'heure d'intervention.

Ces agents sont diplômés et agréés par l'Education nationale pour la plupart d'entre eux et proposent des interventions structurées et de qualité.

Pour cette année scolaire, cela devrait représenter une recette d'environ 7 500 €.

4 - Evolution des avantages en nature

NEANT

5 - Evolution du temps de travail

Le temps de travail de la Collectivité a été fixé à 35 Heures, un agent à temps complet devant effectuer 1 607 heures de travail annuel (compris les 7h pour la journée de solidarité).

Actuellement, 130 postes sont à temps complet, 18 à temps non complet.

III – Les orientations budgétaires pour 2017

Le budget 2017 est estimé à :

35 millions d'euros en fonctionnement
19,5 millions d'euros en investissement

L'investissement conséquent en 2017 est dû à une réalisation importante des projets lancés.

La section de fonctionnement

A – Evolution des recettes

Les recettes

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales est estimé à +0,4 % pour 2017. Ainsi, la progression des recettes fiscales sera faible.

Les recettes fiscales (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et la Contribution Foncière des Entreprises) sont estimées à 20,55 millions d'€ contre 20,47 millions estimées pour 2016, hors variation des taux de la fiscalité locale.

Il est à noter que l'augmentation d'1 point le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de 18,04 % à 19,04 % générerait une recette supplémentaire estimée à 430 mille €.

La CVAE, quant à elle, va diminuer, passant à 1 230 401 € pour 2017 contre 1 553 209 € en 2016.

Les montants du FNGIR et de la DCRTP sont identiques à ceux de 2016, ils s'élèvent respectivement à 4 927 269 € et à 2 593 271 €.

Cela représente un total de 29,3 millions d'euros de recettes en 2017, sans augmentation des taux d'imposition locale, soit une baisse estimée de 243 mille €.

Les compensations fiscales sont estimées en forte baisse pour 2017 : -40 %. En revanche, la compensation fiscale relative à la Taxe d'Habitation va augmenter puisqu'elle tiendra compte de l'exonération accordée par le gouvernement aux contribuables qui ont perdu le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial en 2015. Cette compensation comblera en partie la baisse de la Taxe d'Habitation subit en 2016.

Les recettes des services

Comme chaque année, il est attendu des subventions du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, qui soutiennent certaines dépenses de fonctionnement telles que l'achat d'instruments de musique, l'entretien des rivières, l'accueil des enfants en crèche, halte-garderie et centre de loisirs, et l'accueil des gens du voyage. Ces subventions concourent au financement des services à disposition de la population.

Les recettes des services sont estimées sensiblement identiques aux années précédentes à 2,07 millions d'€. Il est prévu de faire évoluer les tarifs comme l'inflation.

Les estimations pour 2017 sont les suivantes :

Services	BP 2016	Estim CA 2016	Estim BP 2017
Crèche	345 000,00 €	332 118,25 €	324 000,00 €
Halte garderie	101 333,22 €	113 955,12 €	106 000,00 €
Gâches	147 000,00 €	120 000,00 €	110 000,00 €
RAM	40 000,00 €	45 576,39 €	55 000,00 €
Piscines	124 000,00 €	131 027,78 €	130 000,00 €
Squash	11 277,79 €	12 787,34 €	12 000,00 €
Musée	12 000,00 €	15 245,50 €	15 000,00 €
Ecole de Musique	46 500,00 €	44 992,00 €	42 500,00 €
Cuisine	1 140 000,00 €	1 122 179,06 €	1 150 000,00 €
AGV	34 636,04 €	32 669,89 €	35 000,00 €
Déchetterie Mesples	44 300,00 €	39 571,09 €	40 000,00 €
Déchetterie Prouxet	42 000,00 €	60 443,59 €	40 000,00 €
VEC	4 470,00 €	7 055,00 €	8 000,00 €
TOTAL	2 092 517,05 €	2 077 621,01 €	2 067 500,00 €

Les dotations de l'État

Il est prévu une baisse de la Dotation de Compensation de 3 %, soit un montant de 1,05 million d'€ contre 1,08 million d'€ en 2016.

La Contribution au Redressement des Finances Publiques est diminuée de moitié par rapport à celle de 2016. Cette contribution est prélevée sur la Dotation d'Intercommunalité. Cette dernière étant nulle depuis 2016, cela se traduit par une dépense plus importante estimée à 493 mille € pour 2017 contre 202 mille € en 2016.

B – Prévision des dépenses de fonctionnement

La péréquation

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal ne va pas augmenter en 2017. Toutefois, en raison de la modification des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les EPCI dont le périmètre n'a pas évolué vont voir progresser leur contribution. Cette augmentation est estimée à 17 %, soit une augmentation de la contribution de + 334 mille €, passant de 1,962 million d'€ à 2,295 millions d'€.

La solidarité aux communes

En 2017, la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes membres de la CC2R est estimée à 10,064 millions d'€ contre 10,077 millions d'€ en 2016, sans évolution du mode de calcul.

Les services

Il est prévu de mettre en place des terminaux de paiement pour différents services : le musée, les piscines, le squash, le centre de loisirs, la crèche, la halte-garderie. Ainsi, le paiement par carte bancaire permettra de faciliter le paiement des redevances de ces services par la population.

L'entretien annuel de la voirie se poursuit. Le coût annuel de cette dépense est estimée à 840 mille € pour 2017.

Les différents services poursuivent leur fonctionnement quotidien. Toutefois, le service Tourisme devrait voir ses dépenses de fonctionnement augmenter à la suite de la création de l'Office de Tourisme à Auvillar, au cours de l'année 2017.

La police municipale va également intégrer la Communauté de Communes au cours du premier semestre 2017, ce qui constituera un service commun entre la CC2R et les communes qui le souhaitent. Le coût salarial est estimé à environ 162 mille € de mars à décembre 2017.

Le personnel

	REMUNERATIONS	Taux d'évolution n/n-1
2013	5,3 millions €	
2014	5,4 €	3 %
2015	5,6 €	2,50 %
Estimation fin 2016	6,0	7,00 %
Prévisions 2017	6,360 €	6 %

Les prévisions de rémunérations 2017 sont à la hausse compte tenu :

Principalement,

- de la prise en compte du recrutement de la Directrice de l'Office Intercommunal de Tourisme pour une année complète (son recrutement est intervenu fin 2016),
- du recrutement d'un Directeur de la Communication en février 2017,
- du recrutement d'un instructeur des documents d'urbanisme au premier semestre 2017,
- le recrutement d'un emploi non permanent en accroissement temporaire d'activité afin de tenir compte de la charge de travail supplémentaire de ce service en raison des nombreux travaux en cours.
- de la création d'un service commun de police et le transfert des 4 agents de la commune de Valence à l'EPCI au premier semestre 2017,

Et à la marge,

- du recrutement d'un Directeur de l'Ecole de musique qui sera en doublon quelques mois avec le Directeur actuel,
- du recrutement d'un technicien bâtiment en début d'année pour prévoir une période de tuilage avec l'actuel technicien qui part à la retraite en septembre 2017,
- le recrutement d'un Directeur de Pôle Culture Sport Jeunesse au dernier trimestre 2017 afin d'anticiper le départ en retraite du Directeur du service des sports.

La section d'investissement

C – Les opérations d'investissement et autorisations de programme

Les opérations en cours se poursuivent en 2017 :

- la création de l'Office de Tourisme
- l'extension de la CC2R
- la création d'un Club House au Patinodrome
- la construction de la Maison de Santé de Pôle
- la rénovation des ateliers communautaires
- la création du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitation (PLUi-H)
- les études thermiques dans les écoles et les projets d'accessibilité (Ad'AP)

Les dépenses prévisionnelles en 2017 pour les opérations réalisées sont évaluées comme suit :

Opération	Dépense estimée pour 2017
<u>Projets poursuivis par la CC2R</u>	
59 Extension des locaux de la CC2R	5 563 320,00 €
66 Création Office de Tourisme Intercommunal	942 000,00 €
70 Création du Club House au Patinodrome	1 025 500,00 €
71 Rénovation des Ateliers communautaires	305 000,00 €
88 Création Maison de Santé de Pôle	3 013 000,00 €
89 Réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H)	130 000,00 €
90 Etudes thermiques dans les écoles et travaux d'Ad'Ap	152 069,00 €
<u>Nouveaux projets</u>	
Programme de voirie 2017	800 000,00 €
Parvis de l'extension de la CC2R	172 000,00 €

Les autorisations de programme

L'ensemble de ces opérations fait l'objet d'une autorisation de programme, à l'exception des études thermiques et des projets d'Ad'AP.

Les autorisations de programme seront réajustées conjointement au vote du budget primitif. Il est estimé une hausse nécessaire de l'enveloppe globale pour les projets suivants :

- extension des locaux de la CC2R (+ **180 000 €**),
- création de l'Office de Tourisme Intercommunal (+ **35 000 €**),
- création de la Maison de Santé de Pôle (+ **10 000 €**),

notamment pour tenir compte du coût réel connu après la passation des marchés publics.

Les nouveaux projets

Il est envisagé de créer de nouvelles autorisations de programme relatives aux projets suivants :

- le programme de voirie 2017 pour **800 000 €**,
- l'aménagement du parvis de la CC2R pour **672 000 €**.

D'autres projets sont également envisagés :

- la réhabilitation des voies d'accès à l'Office de Tourisme Intercommunal pour **235 000 €**,
- la réhabilitation de la voie d'accès à l'école de Donzac, dans le cadre du projet urbain, pour **252 000 €**.

D – Les subventions

Les subventions versées à la CC2R :

La majeure partie des subventions espérées relatives aux projets menés par la CC2R a été notifiée. Les premiers versements devraient débuter en 2017, en fonction de l'avancée des opérations d'investissement.

Les subventions versées par la CC2R :

La CC2R poursuit son soutien aux communes et également aux particuliers. Les subventions d'investissement de 2017 sont estimées comme suit :

Fonds de concours	Estimation des fonds de concours restant à payer fin 2016	Nouveaux dossiers envisagés	Nouveaux dossiers validés par le PETR en novembre 2016	Prévision BP 2017
Petit patrimoine public	56 250,81 €			56 250,81 €
Petit patrimoine privé	3 708,00 €			3 708,00 €
Equipements sportifs	118 950,00 €	1 707,00 €	12 433,00 €	133 090,00 €
Aires de jeux	12 690,54 €	3 905,00 €		16 595,54 €
Locatif public	338 560,20 €		263 855,79 €	602 415,99 €
Eclairage public	65 694,20 €			65 694,20 €
Trottoirs	537 226,62 €			537 226,62 €
Places	632 505,40 €	72 459,00 €	13 000,00 €	717 964,40 €
Tourisme	78 528,00 €		18 791,36 €	97 319,36 €
Commerce	27 000,00 €		175 113,22 €	202 113,22 €
Maisons de santé	64 053,10 €		50 242,80 €	114 295,90 €
Environnement	66 851,85 €		255 707,48 €	322 559,33 €
Tableaux interactifs pour les écoles	3 848,00 €	27 200,00 €		31 048,00 €
TOTAL	2 005 866,72 €	105 271,00 €	789 143,65 €	2 900 281,37 €

E – Les emprunts envisagés

En 2017, il est prévu de consulter la Caisse des Dépôts, en vue de demander un contrat de prêt à taux zéro, pour financer les travaux de l'Office de Tourisme Intercommunal. Le projet concerne la réhabilitation d'une ancienne bâtisse, il est éligible au contrat de « prêt croissance verte à taux zéro ». Il est également prévu de consulter des établissements bancaires pour contracter un nouveau prêt pour soutenir l'effort d'investissement.

Les nouveaux prêts conclus n'auront pas d'incidence sur la capacité de la Communauté à se désendetter.

Budgets Annexes

A-Budget annexe : Service public local de très haut débit (SPIC)

Le budget SPIC, concernant la fibre optique, est assujéti à la TVA en raison de son caractère industriel et commercial.

Les dépenses de fonctionnement du budget SPIC sont principalement composées des dépenses d'électricité du local d'hébergement des équipements de fibres optiques.

Celles-ci sont couvertes par les recettes induites par la location de fourreaux sur la commune de Golfech et par la mise à disposition des équipements d'hébergement de la fibre optique et l'utilisation des lignes de fibre optique.

Ce budget annexe sera équilibré.

A titre d'information, le budget SPIC sera peut-être transféré au cours de l'année 2017 au Syndicat Mixte « Tarn-et-Garonne Numérique » auquel la CC2R a adhéré par une décision du conseil communautaire en date du 4 décembre 2015.

B-Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC)

En 2017, il est prévu de poursuivre les campagnes de diagnostics, notamment sur les communes de Saint-Clair, Saint-Paul-d'Espis, Saint-Vincent-Lespinnasse, Dunes et Donzac.

Les recettes générées par ces contrôles permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement du service (véhicule, fournitures diverses, personnel,...).

Le budget sera équilibré.